

**Province de Québec**  
**M.R.C. d'Arthabaska**  
**Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 5 novembre 2018 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Mélanie Vogt, conseillère  
Jean-Philippe Bibeau, conseiller  
Nicolas Labbé, conseiller  
Dominique Poulin, conseiller  
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**ORDRE DU JOUR**

**Mot du maire**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 5 novembre 2018 et du Journal des salaires 2018 du mois d'octobre ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Avis de motion projet de règlement sur le cannabis ;
6. Soumission déneigement Stationnement et borne sèche ;
7. Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE) ;
8. Renouvellement plan d'entretien du système téléphonique ;
9. Demande de consentement, tri phasage et prolongement de ligne électrique, Route de l'Église ;
10. Offre de service mise à niveau panneau incendie salle Pavillon ;
11. Identification des membres du comité MADA-MRC
12. Radar de vitesse ;
13. Lecture de la correspondance ;
14. Comités et Varia ;

**Administration / Gestion financière et administrative :**

**Alain St-Pierre, D.G. et Dominique Poulin**

**Ressources humaines / Plainte et gestion du personnel et/ou dossier employé :**

**Alain St-Pierre, Dominique Poulin et Mélanie Vogt (au besoin)**

**Sécurité Publique : Bureau municipal et Alain St-Pierre**

**Service incendie : Bureau municipal, Alain St-Pierre et Dominique Poulin (au besoin)**

**Sécurité civile : Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau**

**Protection du voisinage / Bon Voisin Bon Oeil :**

**Alain St-Pierre et Jean-Philippe Bibeau**

**Analyse d'eau**

**Bureau municipal et Jean-Philippe Bibeau**

**Développement économique / Formation d'un comité OSBL :**

**Alain St-Pierre et Alexandre Bergeron**  
**État des routes :** Diane Kirouac  
**Trotoirs :** Alexandre Bergeron  
**Aménagement extérieur :** Nicolas Labbé et l'inspecteur municipal  
**Comité Consultatif d'Urbanisme :**  
**Alain St-Pierre, Michel Ducharme et Simon Fleury**  
**Loisirs et infrastructures sportives :** Dominique et citoyens  
**Culture :** Dominique et citoyens  
**M.A.D.A :** Simon Fleury, Mélanie Vogt  
**M.A.E :** Nicolas Labbé  
**Matières Résiduelles et Installations septiques :**  
**Bureau municipal, Jean-Philippe Bibeau et Diane Kirouac**  
**Journée Normand Maurice :** Mélanie Vogt et Diane Kirouac  
**Jour du souvenir :** Diane Kirouac  
**Fêtes municipales :** Alain St-Pierre, Mélanie Vogt, Dominique Poulin  
**Festival Country-Rétro :** Dominique Poulin et Alexandre Bergeron  
**Cinéma plein air :** Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau  
**Facebook :** Bureau municipal et Jean Philippe Bibeau  
**Site Web :** Bureau municipal

15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

#### **Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle que Madame Diane Kirouac représentera la municipalité samedi le 10 novembre 2018 pour déposer une couronne de fleurs en hommage à nos vétérans à Victoriaville. Il y aura atelier de travail le 3 décembre et que le budget sera adopté le 10 décembre prochain.

**2018-170**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Nicolas Labbé, conseiller  
**Que l'ordre du jour du 5 novembre 2018 soit adopté.**  
**Que le varia demeure ouvert.**

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2018-171**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère  
**Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit adopté tel que rédigé.**

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2018-172**

#### **Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> octobre au 5 novembre 2018 ainsi que des salaires du mois d'octobre 2018**

**Attendu que** le journal des salaires du mois de septembre a été présenté et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers présents ;

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tel que présenté au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3634 à # 3676 au montant de \$60 642.36

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 5 novembre 2018.

---

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2018-173**

**Avis de motion** est par la présente donné par Monsieur Nicolas Labbé qu'un nouveau projet de règlement numéro 2018-06 concernant l'interdiction de la consommation du cannabis dans une place publique.

**2018-174**

**Avis de motion** est donné par Madame Mélanie Vogt, conseillère, que sera adopté à la séance **du 10 décembre 2018 à 19h au 1245, rue Principale, St-Albert**, le Règlement n°2018-07 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Albert modifiant le règlement n° 2014-01.

Le règlement n° 2018-07 vise à interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil doit également veiller à ce que ces employés respectent cette même interdiction.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

1245, rue Principale  
Saint-Albert (QC)  
JOA 1E0  
DONNÉ À SAINT-ALBERT CE 6 NOVEMBRE 2018.

2018-175

**Résultat des soumissions pour le déneigement des édifices municipaux, des stations de pompage et des bornes sèches**

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a demandé des soumissions pour le déneigement et l'entretien des stationnements municipaux et des allées piétonnières, des accès menant aux bornes sèches et aux stations de pompage ;

Attendu que les résultats se lisent comme suit :

1245,rue Principale	Ferme Blondeau	Pierre Desfossés	Transport Pothier	Démolition JSM
2018-2019	1650.00\$	1620.00\$	S/O	S/O
2019-2020	1675.00\$	1630.00\$	S/O	S/O
2020-2021	1700.00\$	1640.00\$	S/O	S/O

25,rue Des Loisirs	Ferme Blondeau	Pierre Desfossés	Transport Pothier	Démolition JSM
2018-2019	2800.00\$	2700.00\$	S/O	S/O
2019-2020	2850.00\$	2710.00\$	S/O	S/O
2020-2021	2900.00\$	2720.00\$	S/O	S/O

Bornes et stations	Ferme Blondeau	Pierre Desfossés	Transport Pothier	Démolition JSM
2018-2019	2350.00\$	S/O	S/O	S/O
2019-2020	2400.00\$	S/O	S/O	S/O
2020-2021	2450.00\$	S/O	S/O	S/O

Attendu que les prix n'incluent pas les taxes ;

Il est **proposé** par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que pour le 1245, rue Principale et le 25, rue Des Loisirs la soumission soit accordée à Pierre Desfossés pour 1 an. Pour le déneigement des bornes sèches et les stations de pompage à Ferme Blondeau 2000 inc. pour une période de trois ans.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2018-176

**Municipalité amie des enfants**

**Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature –  
Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).**

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Albert afin d'être reconnue *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la municipalité de Saint-Albert de mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER ET D'APPROUVER** le dépôt du dossier de candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**DE CONFIRMER** que Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, prend la responsabilité du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

**QUE** la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

**QUE** la municipalité s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentant des intérêts des enfants tel que le comité de la politique familiale ;
2. Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin ;
3. Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année ;
4. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation (idéalement dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
5. Faire la promotion de l'accréditation en :
  - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
  - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication ;
6. Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.
- 7.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2018-177**

**Renouvellement plan d'entretien du système téléphonique**

Attendu que le contrat d'entretien du système téléphonique avec GSC communication est terminé depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier;

Attendu que GSC communication propose un plan d'entretien au coût de 392.00\$ par année pour un contrat de trois ans.

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité accepte le renouvellement d'entretien du système téléphonique avec GSC communication au coût de 1176.00\$ pour la période du 1 septembre 2018 au 30 août 2021.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2018-178** **Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits**

**ATTENDU QUE** depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

**ATTENDU QUE** la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Albert entend devenir Municipalité amie des enfants (MAE) au cours des prochains mois;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, il est résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Albert signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2018-179** **Offre de service mise à niveau panneau incendie salle Pavillon**

**Attendu que** la municipalité a procédé à l'inspection et à la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie selon la norme CAN/ULC S536.

**Attendu que** le rapport démontre que le système est fonctionnel et conforme à la norme en protection d'alarme incendie.

**Attendu que** certains points ont été relevés et inscrits dans un rapport d'inspection pour satisfaire les dernières normes en alarme incendie;

**Attendu qu'il** est recommandé d'avoir un 2<sup>e</sup> lien de communication avec le panneau et que celui-ci soit homologué ULG;

Suite à cette information, nous avons demandé une soumission pour la mise à niveau de nos appareils. Auger BC sécurité inc. nous propose de modifier le tout pour 1477.00\$ plus taxes.

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

D'accepter l'offre de Auger BC sécurité inc.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2018-180**

**Identification des membres du comité MADA-MRC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Albert a adopté la résolution 2018-179 en date du 5 novembre 2018 affirmant sa volonté de renouveler sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Arthabaska a obtenu une réponse positive de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation dans son projet collectif de reconnaissance MADA;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Albert a convenu d'être associée à la démarche collective de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité responsable de la démarche a été mis sur pied dans la municipalité et que celui-ci est représentatif du milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'un agent de développement des communautés de la MRC d'Arthabaska assure la coordination de la démarche;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, QUE la municipalité de Saint-Albert reconnaisse les personnes suivantes comme étant membres du comité responsable de la démarche MADA, chacune d'entre elle contribuant à part égale à la réalisation de ce projet :

Mélanie Vogt, élue responsable MADA  
Simon Fleury, aîné  
Laurier Pépin, aîné  
Nicolas Labbé, représentant de la famille  
Francis Lacharité, citoyen  
Anne-Marie Dion, citoyenne

QUE l'élue responsable qui contribue aux travaux du comité présente un rapport de la démarche sur une base régulière auprès du conseil municipal.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers

**2018-181**

**Décompte progressif #3**

**Attendu que** le projet de Développement domiciliaire 955 – Phase 1 a été réalisé par la Sablière de Warwick Ltée;

**Attendu qu'en** date du 5 novembre 2018 le consultant a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande à la municipalité le paiement de la somme de 8971.53\$;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé conseiller, d'approuver et faire le paiement de 8971.53\$ à la Sablière de Warwick Ltée.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers

**2018-182 Levée de la séance ordinaire du 5 novembre 2018**

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit levée à 21h35.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête,  
Directrice-générale/  
Secrétaire-trésorière